



www.fnte.cgt.fr

Compte-rendu Commission Administrative Paritaire Centrale Adjoint Administratifs

La Commission Administrative Paritaire Centrale s'est déroulée le 3 novembre 2016 à Arcueil.

La séance a débuté à 9H30.

Président de la séance : Monsieur BERENGUIER Christophe (Chef du bureau de la gestion ministérielle des fonctionnaires).

Une déclaration liminaire commune a été lue par Franck FRISSONS (représentant UNSA).

L'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire adjoint ;
- Approbation du PV de la réunion du 2 février 2016 ;
- Détachements ;
- Changements de corps ;
- Intégrations ;
- Questions diverses.

I Sophie AMBROSETTI est désignée secrétaire adjoint de cette séance.

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour des problématiques ont été posées :

Un représentant élu interpelle la DRH-MD concernant les taux d'avancement qui ne sont pas respectés dans les CAPL d'avancement.

Monsieur BERENGUIER explique que le taux d'avancement ne se calcule pas dans chaque CMG mais de façon nationale afin d'éviter un taux supérieur à celui défini par arrêté.

La DRH-MD donne le nombre de poste à l'avancement à chaque CMG d'où les différences qui ont pu être rencontrées en local.

Monsieur BERENGUIER propose une présentation lors d'une prochaine CAPC concernant l'avancement des agents.

Les problèmes connus par les élus en CAPL ont été évoqués (photocopieur, ordinateur). La DRH-MD va demander aux CMG pour que les conditions de travail soient identiques et que les conditions s'assouplissent concernant les photocopies. De plus, en raison de la dématérialisation des travaux d'avancements, un effort devrait être fait concernant les ordinateurs mis à la disposition des élus (si possible, à terme, arriver à un ordinateur par élu et par suppléant).

Pour les CAPC, la DRH-MD essaie d'obtenir une salle dédiée à cet effet.

Des élus demandent que lors des CAPL d'avancement il n'y ait pas d'autre ordre du jour (par exemple des recours) car c'est une session qui est lourde. Monsieur BERENGUIER répond que cela va être difficile du fait qu'il n'y a que deux CAPL par an. La solution qui pourrait être envisagée est d'augmenter les journées préparatoires, rien n'empêche d'avoir un jour de plus.

Les élus dénoncent les différents problèmes toujours rencontrés en CAPL d'avancement notamment la problématique des mentions très appuyées qui restent à la marge ou des agents ajournés pour lesquels les présidents de CAPL refusent toutes possibilités de classer. Ils dénoncent également le fait de n'être qu'une salle d'enregistrement des propositions de

**Fédération nationale
des travailleurs de l'État**

263 rue de Paris - Case 541
93515 Montreuil Cedex
Tél. 01 55 82 89 00 Fax 01 55 82 89 01
Mail : trav-etat@cgt.fr

Montreuil, novembre 2016



l'administration.

Les élus demandent également que la notion de « primo-conditionnant » n'apparaisse pas. Ce n'est pas un statut, ou l'agent est promouvable ou il ne l'est pas.

II Approbation du PV de la réunion du 2 février 2016.

III a) **Détachements entrants** (23 dossiers)

- 7 dossiers de détachement dans le corps d'adjoint administratif 2^{ème} classe : *avis favorable à l'unanimité*
- 10 dossiers de détachement dans le corps d'adjoint administratif 1^{ère} classe : *avis favorable à l'unanimité*
- 4 dossiers de détachement dans le corps d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : *avis favorable à l'unanimité*
- 2 dossiers de détachement dans le corps d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : *avis favorable à l'unanimité*

L'attention est portée aux délais des dates de détachement.

Un élu CFDT demande la possibilité de connaître les retours concernant les détachements entrants. Monsieur BERENGUIER répond que ce n'est pas du ressort de la DRH-MD mais du ressort des CMG. Les élus demandent que des statistiques soient demandées aux CMG concernant ce sujet.

b) **Reclassement professionnel pour inaptitude médicale** (1 dossier)

- 1 dossier de reclassement ATMD dans le corps d'adjoint administratif de 2^{ème} classe : *avis favorable à l'unanimité*

c) **Changement de corps** (3 dossier)

- 3 dossiers ATMD1 dans le corps d'adjoint administratif de 1^{ère} classe : *avis favorable à l'unanimité*

d) **Changement de corps - restructuration** (4 dossier)

- 4 dossiers ASHQC CN dans le corps d'adjoint administratif de 2^{ème} classe : *avis favorable à l'unanimité*

V a) **Intégration** (12 dossiers)

- 5 dossiers d'intégration dans le corps d'adjoint administratif de 2^{ème} classe : *avis favorable à l'unanimité*
- 3 dossiers d'intégration dans le corps d'adjoint administratif de 1^{ère} classe : *avis favorable à l'unanimité*
- 2 dossiers d'intégration dans le corps d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : *avis favorable à l'unanimité*
- 2 dossiers d'intégration dans le corps d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : *avis favorable à l'unanimité*

Monsieur BERENGUIER fait remarquer d'un changement de règle de gestion à partir d'aujourd'hui.

Jusqu'à présent, les agents qui demandaient une intégration au MinDef devaient avoir effectué 3 ans de détachement dans notre ministère puis à l'issue il pouvait demander l'intégration.

A partir de maintenant (pour des raisons de manque d'effectif), les agents pourront demander leur intégration au bout de 2 ans. Cette règle de gestion n'est valable que pour les corps qui ne sont pas CIGEM, pour eux, il s'agit d'une demande de mutation.

b) **Reclassement professionnel** (5 dossiers)

- 2 dossiers d'intégration ACSHQC dans le corps d'adjoint administratif de 2^{ème} classe : *avis favorable à l'unanimité*
- 3 dossiers d'intégration ATMD1 dans le corps d'adjoint administratif de 1^{ère} classe : *avis favorable à l'unanimité*

VI Questions diverses

- Recrutement L.4139.2
Des documents concernant les données statistiques générales de type de recrutement est remis aux élus ainsi que la liste des militaires qui ont basculé AA.
Les élus font remarquer que ce type de recrutement pose un problème aux AA « historiques » notamment lors des avancements.
Monsieur BERENGUIER fait remarquer ce type de recrutement va diminuer du fait notamment du retour des concours de recrutement.

- PPCR
Un point devait être fait lors de cette CAPC mais il est reporté à la prochaine commission.
Les avancements des agents pour 2017 et 2018 se feront comme actuellement avec un reclassement dans les nouveaux grades.
Notre élue pose la question des conditions d'avancement du futur grade C2 en C3. Nous demandons si l'article 18-1 du décret 2016-580, version consolidée au 1^{er} janvier 2017, signifie que toutes les années effectuées en tant qu'adjoint administratif de 1^{ère} classe et celles d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe comptent pour les conditions d'avancement en C3. Nous désirons avoir des précisions sur cet article car le problème qui pourrait se poser est qu'un AAP2 comptant moins de 5 années de services dans son grade même en étant au 4^{ème} échelon depuis au moins un an ne serait pas conditionnant au grade C3 alors qu'un AA1 au 4^{ème} échelon depuis au moins un an et comptant plus de 5 années de service serait, quant à lui, conditionnant.

- RIFSEEP
Un élu CFDT pose la question de savoir où cela en est concernant les postes qui avaient été oublié au groupe 1. Les régularisations s'effectuent au fur et à mesure, les agents ne doivent pas hésiter à interpeller l'administration s'il est concerné.
Un élu FO rappelle que le RIFSEEP favorise la mobilité fonctionnelle/géographique. Mais des agents rencontrent des problèmes lors de demande de mutation. Monsieur BERENGUIER rappelle que l'arbitrage est fait par GPC et qu'il est impératif que les agents fassent leur demande de mutation de façon officielle en suivant le nouveau processus.

- CIA
Les élus demandent s'il va avoir un nouveau CIA.
Pour le moment rien n'a été budgétisé. Monsieur BERENGUIER rappelle que le CIA n'est pas lié à un corps mais au mérite.

- CREPS
Les élus font remarquer que les notateurs dans la majorité jouent le jeu et font les formations dispensées par l'administration. Mais pour certains ce n'est pas le cas. Les élus demandent la possibilité que la DRH-MD rappelle aux chefs d'entités la nécessité pour les N+1 d'effectuer ces formations.

**La prochaine CAPC aura lieu le 2 février 2017.
N'hésitez pas à prendre contact avec vos élues.**

TITULAIRES	SUPPLEANTES
Ambrosetti-Textier Sophie : <i>GSBdD Pau</i>	Gauducheau Hélène : <i>DSN Toulouse</i>
Ainardi Sophie : <i>CMG Toulon</i>	Marin Tania : <i>Fédération</i>